

Année universitaire : 2025/2026
Demande de DA pour le ☐ semestre1 ☐ semestre 2

DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE (DA)

(Cf. au § 1.6 de la Charte des examens 2022)

Les étudiants boursiers ne peuvent pas bénéficier de ce régime pour concilier une activité salariée

MOTIF DE LA DEMANDE

☐ Social <i>parent isolé, aidant familial, chargé(e) de famille ...</i>	☐ Professionnel <i>sportif de haut niveau, jeune entrepreneur, activité salariée ...</i>	☐ Double Inscription <i>AJAC, double cursus...</i>
---	--	--

- Joindre impérativement un document attestant de la situation du demandeur (attestation employeur, contrat de travail, avis assistante sociale, MDPH, CAF (...), CM du médecin référent...).
- Joindre l'emploi du temps pour les doubles inscriptions
- Pour les DA fondées sur un **motif médical** : prendre rendez-vous avec le SSE

Informations personnelles N° étudiant :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse postale (en cours de validité) :

Code postal et ville :

Courriel :

Tél portable :

Personne à contacter en cas d'urgence (identité et coordonnées téléphoniques) :

Inscription à l'UPVD au titre de :

Formation initiale	☐	Formation continue	☐
Apprentissage	☐	Contrat de professionnalisation	☐

Intitulé exact de la formation :

☐ Licence 1 ^{ère} année	☐ Licence 2 ^{ème} année	☐ Licence 3 ^{ème} année	☐ Licence professionnelle
☐ Master 1 ^{ère} année	☐ Master 2 ^{nde} année	☐ DU	☐ DAEU

Complétez, à l'appui du livret de formation et en respectant les contraintes d'assiduité par matière qui y sont mentionnées, le tableau joint

L'étudiant demandeur de la présente DA atteste :

- avoir pris connaissance des conditions de la dispense d'assiduité, en particulier en ce qui concerne les évaluations il devra choisir entre le régime général de l'enseignement ou un contrôle terminal
- être informé que selon la Charte d'examen en vigueur, la présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire sauf pour les étudiants dispensés d'assiduité (...),
- savoir que l'acceptation de sa DA relève de l'appréciation du Directeur de la composante ou de l'Institut concerné(e) au regard des contraintes liées à sa validation pour l'obtention du diplôme (cf. livret de formation).
- **Savoir qu'il doit contacter tous ses enseignants en début de semestre afin de vérifier ses modalités de contrôle.**

Enseignements concernés par la DA

Veillez indiquer dans le cadre ci-dessous, les n° UE et matières pour lesquelles la dispense est demandée.

Intitulé exact de la formation (ex : L1 Lettres):

UE(code)	Matières

Date de la demande :

Signature de l'étudiant :

Avis concernant la demande

Si DA fondée sur un **motif « Social, Professionnel ou double inscription »** (dispense d'avis médical préalable)

Avis de l'équipe pédagogique :

Décision du Directeur de la composante :

Date :

Signature du Directeur de composante :

ANNEXE A LA DEMANDE DE DISPENSE D'ASSIDUITE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Né(e) le

Atteste par la présente avoir bien reçu, auprès du secrétariat du département, les informations suivantes :

1. En tant qu'étudiant(e) dispensé(e) d'assiduité, je prends impérativement contact avec les enseignant.es des matières pour lesquelles je suis dispensé(e) d'assiduité,
2. Si je ne prends pas contact avec les enseignant.es des matières pour lesquelles je suis dispensé(e) d'assiduité, j'accepte par défaut d'être évalué(e) de la même manière que les autres étudiant(e)s de ma promotion, et ceci quelles que soient les modalités d'évaluation,
3. En aucun cas, la dispense d'assiduité ne me dispense de passer une épreuve pour être évalué(e) sur ces matières,
4. Si je suis dispensé(e) d'assiduité d'une matière évaluée en contrôle continu, pour être évalué(e) sur ces matières, il existe deux cas de figure :
 - a. Si je suis en mesure de me présenter aux épreuves de contrôle continu, je me présente et je suis évalué(e) au même titre que les autres étudiant.es
 - b. Si je ne suis pas en mesure de me présenter à ces épreuves de contrôle continu, je conviens avec l'enseignant(e) concerné(e) d'une modalité alternative d'évaluation.

Rappel : au même titre que les autres étudiant(e)s, pour les matières évaluées en contrôle continu, il ne sera pas organisé de session de seconde chance

5. Si je suis dispensé(e) d'assiduité pour une matière évaluée en contrôle terminal, je me dois de consulter le calendrier universitaire LSH et mon ENT pour prendre connaissance des périodes et des jours d'examen qui me concernent
6. En tant qu'étudiant(e) dispensé(e) d'assiduité, je serai noté(e) ABSENT(E) INJUSTIFIÉ(E) et je serai donc DEFAILLANT sur l'ensemble du relevé de notes dans les trois situations suivantes :
 - en cas d'absence à un contrôle terminal
 - en cas d'absence à un contrôle continu dans le cas de figure 4.a. où je participe au contrôle continu avec les autres étudiants
 - en cas d'absence à un contrôle continu dans le cas de figure 4.b. où je bénéficie d'une modalité alternative d'évaluation

Fait en deux exemplaires à

le

Signature de l'étudiant demandeur